

Les Suisses voteront sur le congé paternité le 27 septembre. A Berne se prépare déjà l'étape d'après...

# CONGÉ PARENTAL EN VUE?



Le congé paternité élaboré par le parlement prévoit que les pères puissent être payés durant deux semaines pour s'occuper de leur nouveau-né, contre un ou deux jours actuellement en congé usuel.  
KEYSTONE



CAROLINE BRINER

**Votations** ► Le 27 septembre prochain, les citoyens et les citoyennes sont invité-es à voter sur l'introduction d'un congé paternité. Très attendu par la gauche et les milieux progressistes, ce paquet de mesures devrait être plébiscité par le peuple selon les sondages SSR et Tamedia (lire ci-dessous). Toutefois, s'il permettra à la Suisse de ne plus être le dernier pays européen à n'avoir ni congé paternité ni congé parental, le projet

soumis en votation reste bien en deçà des pratiques en vigueur dans l'OCDE, où le congé parental s'est imposé (en moyenne cinquante-cinq semaines de congés payés en 2016).

Le congé paternité qu'a élaboré le parlement prévoit que les pères puissent être payés durant deux semaines pour s'occuper de leur nouveau-né, contre un ou deux jours actuellement en congé usuel. Ces 14 indemnités journalières – 10 jours ouverts – pourront être prises en bloc ou ponctuellement, dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant. L'allocation pour perte de gain correspondra à 80% du revenu, mais au maximum à 196 francs par jour, comme c'est le cas pour les mères. Les indemnités seront financées par une hausse de 0,06 point des cotisations salariales, soit 230 millions de francs supplémen-

taires répartis entre employé-es et employeurs.



**«On espère qu'il ne faudra pas encore attendre trente à quarante ans pour le congé parental»** Carole Furrer

Inscrites dans la Loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG), ces modifications ont été soumises au référendum par un comité de droite, qui invoque un coût trop élevé pour les PME, tant par des effets directs qu'indirects.

## Pas quatre semaines

Tous les partis de gauche appellent à accepter la modification de la LAPG, mais c'est à défaut de pouvoir promouvoir un congé paternité de quatre semaines. En effet, l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille», déposée par un comité réunissant Travail.Suisse, Alliance F, män-

ner.ch et Pro Familia, a été retirée en octobre 2019 après l'acceptation par les Chambres du contre-projet indirect décrit ci-dessus.

«Il valait mieux un congé paternité de deux semaines qui entre rapidement en vigueur plutôt qu'une campagne de votation avec des attaques des milieux économiques qui menacent l'introduction même du congé paternité», explique Carole Furrer, vice-présidente de Travail.Suisse.

Par ailleurs, le comité d'initiative ne s'attendait pas à un référendum. «Les parlementaires avaient trouvé un bon consensus», analyse la syndicaliste. Selon son analyse, les élus se rendent compte de l'évolution de la société, que ce soit par le nombre croissant de multinationales qui offrent de généreux congés paternité ou par la forte mobilisation lors de la grève féministe de 2019. Pour finir, les initiants préféreraient concentrer leurs forces sur un projet plus large: le congé parental.

## Trois congés possibles

Car en coulisses, la gauche et les syndicats échafaudent un congé parental. Depuis l'acceptation du congé maternité en 2004, plus d'une vingtaine d'interventions ont été formulées au parlement pour que le couple puisse partager ses indemnités à la naissance d'un enfant. L'attrait pour ce congé équitable s'est encore accru en 2018, avec la publication d'un rapport fédéral<sup>1</sup> élogieux, rédigé sur la base de quelque 140 études. C'est donc presque naturellement que trois types de

congés parentaux ont été proposés il y a un an, lors du débat sur le congé paternité à la Chambre du peuple: vingt-huit semaines (Kathrin Bertschi, BE/Vert'libérale), trente-huit semaines (Mathias Reynard, VS/ps) et cinquante-deux semaines (Irène Kälin, AG/verte).

«Quand on fait ce genre de propositions, on passe un peu pour un illuminé», admet Mathias Reynard. Mais le jeu en vaut la chandelle, soutient le conseiller national. Développement de l'enfant, santé de la mère, équilibre familial, égalité des genres, fin de la discrimination à l'embauche, productivité au travail, égalités salariales: «le congé parental résout tellement de problématiques contre lesquelles on essaie de se battre», assure le Valaisan.

Au final, la question n'est pas tant de savoir si un congé parental sera introduit. Mais selon quelles modalités? Le conseiller national Mathias Reynard préconise quatorze semaines pour chacun des pa-

rents et dix semaines à se répartir. Pour ce qui concerne le financement, le socialiste évoque plusieurs pistes. Hausse des cotisations à l'APG, recours à la caisse fédérale, un mélange des deux... Dans tous les cas, pas question d'offrir de faibles indemnités, comme cela peut être le cas dans l'Union européenne qui garantit quatre mois de congé parental, en plus de quatorze semaines pour la mère et deux pour le père. «Il est exclu de favoriser les plus aisés», explique Carole Furrer.

Les débats gauche-droite s'annoncent difficiles. Alors qu'il a fallu soixante ans pour introduire le congé maternité et trente pour voter sur un congé paternité, «on espère qu'il ne faudra pas encore attendre trente à quarante ans pour le congé parental», conclut Carole Furrer. I

<sup>1</sup> Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), 2018 <https://ekff.admin.ch/fr/publications/conge-parental-allocations-parentales/>

## LA DROITE Y PENSE AUSSI

A droite de l'échiquier aussi, le congé parental a ses adeptes. Même au sein des rangs UDC. «Pour nous, l'important est qu'un membre de la famille soit à la maison pour éduquer les enfants», explique Cyrille Fauchère, président de l'UDC Valais romand (UDCVR). «Si cela peut faire augmenter la natalité, c'est un moindre mal», précise l'élu.

Sur la forme, PLR et UDCVR proposent de simplement laisser le couple gérer comme il l'entend l'actuel congé maternité (et l'éventuel futur congé paternité). Petit hic: cela contrevient à la convention 183 de l'Organisation internationale du travail, qui stipule que toute femme a droit à un congé de quatorze semaines. Plusieurs motions ont d'ailleurs déjà été recalées pour cette raison. CBR

## VENTS FAVORABLES DANS LES SONDRAGES

L'approbation reste nette pour le congé paternité, selon un sondage de Tamedia et 20 Minuten diffusé mercredi. Il serait accepté par environ deux tiers des personnes interrogées (66%), contre un tiers qui le refuseraient (33%). L'objet trouve une majorité dans tous les partis, à l'exception de l'UDC.

Les jeunes sont particulièrement enthousiastes, puisque 83% des moins de 35 ans plébisciteraient le texte. Les plus de 65 ans l'accepteraient également, à 54%. L'acceptation est plus grande côté latin: elle est de 75% en Suisse romande et de 74% au Tessin, contre 63% en Suisse alémanique.

Les principaux arguments des partisans du congé paternité sont un progrès en direction de l'égalité, ainsi que la volonté des pères de prendre des responsabilités envers leur enfant. Les opposants redoutent quant à eux une intervention de l'Etat. Ils soulignent que beaucoup de grandes entreprises proposent déjà un tel congé et que les hommes concernés peuvent prendre des vacances. ATS